

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 6 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DRH 47** Convention pluriannuelle avec Pôle Emploi - Indemnisation du chômage - Approbation et autorisation de signature.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'approbation du principe et des modalités d'une convention pluriannuelle avec Pôle Emploi et l'autorisation de la signer ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1<sup>re</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités d'une convention pluriannuelle avec Pôle Emploi relative à la gestion administrative et comptable de l'indemnisation du chômage des personnels de la Commune de Paris.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la présente convention avec Pôle Emploi et à engager les crédits correspondants aux frais de gestion et aux allocations d'aide au retour à l'emploi.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**